

Le petit
JOURNAL

MARS
2023

Année 11 • numéro 3



La Saint-Patrick est certainement la fête la plus importante aux yeux des Irlandais, qui se parent de vert pour la célébrer comme il se doit.

Fêtée tous les 17 mars, c'est l'occasion de se retrouver, de boire une bonne Guinness et de s'habiller... en vert comme le Leprechaun, sans oublier d'arborer son petit trèfle irlandais, le Shamrock!

Selon le folklore, le petit bonhomme irlandais est un elfe cordonnier qui aime jouer de vilaines farces.

Cheers aux Irlandais du Québec!

*Votre maire
Richard Veilleux*

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



PERSONNEL DE LA MAIRIE

450 794-2030

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Carole Thibeault, poste 6
direction@st-hugues.com

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Nathaly Gosselin, poste 3
adjoainte@st-hugues.com

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Sylvie Chatigny, poste 1
reception@st-hugues.com

INSPECTEUR MUNICIPAL

Mathieu Brunelle-Descheneaux, poste 2
inspection@st-hugues.com

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU TRAITEMENT DES EAUX

Dany Beaulac, poste 4
voirie@st-hugues.com

DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Benoit Gaudette 450 250-2495
dg@ripinm.ca

COORDONNATRICE AUX LOISIRS

Marianne Beauregard
Éliane Parent-Vigneault, par intérim

poste 7
loisirs@st-hugues.com

PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Aqueduc : Dany Beaulac 450 278-2070

Autres sujets : Richard Veilleux, maire 450 794-5316

ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Loisirs Marjolaine Berthiaume
et Audrey Lussier

Bibliothèque Richard Turcotte et
Audrey Lussier

Parcs René Martin et
Simon Valcourt

Sécurité civile et incendie Simon Valcourt et
Audrey Lussier
Substitut : Richard Veilleux

Transport adapté Simon Valcourt

Police de proximité Audrey Lussier

Biens meubles et immeubles Marjolaine Berthiaume
et René Martin

Voirie et déneigement Marjolaine Berthiaume
et René Martin

Gestion des déchets Simon Valcourt et
René Martin

Politique de la famille Karine Dalpé

Comité d'urbanisme Richard Turcotte

Département administratif et de
santé et sécurité au travail Audrey Lussier et
Marjolaine Berthiaume

Le maire est d'office représentant de tous les comités ci-dessus
ainsi que de tout autre comité ou organisme dont la
responsabilité n'aurait pas été spécifiquement attribuée.

COMITÉ D'URBANISME

Marc Lachapelle (président)
Francis Parenteau (vice-président)
Richard Turcotte, membre
Mélicca Foucault, membre
Paul Yves Coulombe, membre

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-HUGUES

450 794-2030

171, rue Saint-Germain

Local 103
Saint-Hugues (Québec)
J0H 1N0

www.saint-hugues.com

**HEURES D'OUVERTURE
DU BUREAU MUNICIPAL**

Lundi 9h30 à 12h • 13h30 à 16h
Mardi 9h30 à 12h • 13h30 à 16h
Mercredi 9h30 à 12h • 13h30 à 16h
Jeudi 9h30 à 12h • 13h30 à 16h
Vendredi fermé

L'inspecteur municipal est au bureau les mardis de 9h30 à 12h00 et les mercredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

ORGANISMES

Loisirs : Marianne Beauregard 794-2030
Cercle des fermières : Annie Lawrence 794-2459
FADOQ St-Hugues : Serge Brunelle 794-2007
Chevaliers de Colomb : Stéphane Riendeau ... 278-7619
Cuisines collectives : Mylène Bilodeau 261-1110
Fabrique St-Hugues : Josée Lemaire 278-5681

BIBLIOTHÈQUE ET INTERNET

207 rue Saint-Germain
Responsable : Nathalie Corbin
450 794-2030 poste 7013

lundi 17h30 à 19h30
mardi 19h00 à 20h30
samedi 10h00 à 12h00

MRC DES MASKOUTAINS

Administration générale / Cours d'eau 450 774-3141
Évaluation foncière 450 774-3143
Transport adapté 450 774-8810
Régie des déchets 450 774-2350

POUR PROPOSER DU CONTENU

Sylvie Chatigny
reception@st-hugues.com
450 794-2030 • poste 1
Date de tombée des articles le 10 du mois

CONTENU

Municipalité de Saint-Hugues
Tous droits réservés © Municipalité de Saint-Hugues

INFOGRAPHIE

Suzanne Harvey
harvey.suzanne@icloud.com



WWW.SAINT-HUGUES.COM

Consultez **Le petit journal** en ligne et soyez au courant des nouvelles de votre municipalité!

Vous trouverez ici un résumé du procès-verbal.

Consultez-en l'intégralité sur le site de la municipalité : saint-hugues.com/conseil-municipal/proces-verbaux

◆ TAUX DE TAXES POUR 2023

Adoption du règlement numéro 258-21-23, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception.

◆ RENOUELEMENTS ET ADHÉSION

- Contrat d'assurances pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, auprès de FQM Assurances inc.
- Cotisation annuelle, de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, à l'Association des directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2023.
- Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2023.
- Adhésion au portail des mesures d'urgence REZILIO pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, auprès de Rezilio Technologie inc.

◆ PROGRAMME 2023 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Mandat à la firme Prudent Groupe Conseil pour la révision complète du plan de sécurité civile.

◆ AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS – SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

Le conseil a résolu de permettre à la directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

◆ PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Adoption du règlement 338-23 autorisant un emprunt au fonds général pour financer la mise de fonds versée en vertu du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques.

L'aide financière consentie est limitée pour chaque demande admissible, au coût réel de tous les travaux, incluant les services professionnels, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 20,000 \$ (avec taxes) par résidence isolée ou pour chaque résidence isolée d'un regroupement de bâtiments admissibles.

◆ ACHAT D'UN LASER À PENTE

Il a été résolu de faire l'acquisition de cet équipement selon la soumission reçue de la firme Cansel.

◆ ENTRETIEN PRÉVENTIF ANNUEL DU DÉGRILLEUR – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Mandat pour l'entretien préventif de cet équipement à la firme Brault Maxtech inc.

◆ DÉROGATION MINEURE # DM-2022-09

La demande de dérogation mineure relative à la largeur des lots projetés #6 552 473 et #6 552 474 résultants d'une opération cadastrale a pour objectif de morceler en deux le lot # 2 707 277 et ainsi séparer de la terre, la résidence sise au 2259, 4^e Rang, à Saint-Hugues a été acceptée.

◆ DÉROGATION MINEURE # DM-2022-10

La demande de dérogation mineure # DM-2022-10 relative à la marge de recul d'un garage projeté sur le lot # 2 707 466, correspondant au 2136, 2^e Rang, à Saint-Hugues a été acceptée.

◆ NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Nomination de Marc Lachapelle à titre de président et Francis Parenteau à titre de vice-président au sein du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période d'un an.

◆ ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR L'INSPECTION ET LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA BANDE DE PROTECTION DES RIVES

Le conseil de la municipalité de Saint-Hugues adhère à l'entente intitulée *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026*, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune.

◆ MATINÉES GOURMANDES 2023

Le conseil a résolu de confirmer l'intérêt de la municipalité à participer à l'édition 2023 des matinées gourmandes, et de demander à la MRC la possibilité de devancer la date du 21 octobre vers le début octobre pour la tenue de cette activité à Saint-Hugues.

◆ GALA AGRISTARS DE LA GRANDE MONTÉRÉGIE – 10^E ÉDITION

Aide financière de 100\$ soit offerte directement à l'organisme « Au Cœur des Familles Agricoles (ACFA) » afin de soutenir la mission de cet organisme.

◆ CROIX-ROUGE CANADIENNE

Le conseil a résolu de remettre la somme de 100\$ à cet organisme, afin de l'aider à poursuivre ses objectifs et de venir en aide aux victimes lors de sinistres.

◆ REPÉRAGE D'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Mandat à la firme Medial Services-conseils SST.



Offre d'emploi

Animateur(trice) au camp de jour de Saint-Hugues

Tu es énergique? Tu as de la facilité à travailler avec les enfants et tu as déjà une idée pour ton nom de camp? Passer un été actif et à profiter de l'extérieur t'allume? Il ne manque que toi à l'équipe!

TA MISSION :

- Participer et organiser les activités pour les enfants;
- **Animer de façon dynamique et créative** les groupes de jeunes qui te sont confiés;
- Assurer la sécurité des enfants sous ta responsabilité;
- Prévoir le matériel et l'équipement nécessaire aux activités et en faire l'entretien;
- Participer aux rencontres d'équipe.

CE QU'IL TE FAUT:

- Avoir 16 ans et plus en date du 25 juin 2023;
- Avoir un côté extraverti et une imagination débordante;
- Aimer le travail d'équipe, être autonome et avoir du leadership;
- Aimer travailler avec les jeunes et être créatif;
- Être disponible pour les formations et rencontres précamp.

CE QUE TU Y GAGNES :

- Avoir du plaisir tout l'été;
- Une expérience considérable en lien avec ton champ d'étude en cours ou futur (enseignement, psychologie, service de garde, etc.)
- Un salaire de 15,25\$ / heure
- Un nombre d'heures garanties par semaine de 35 à 40 heures du lundi au vendredi;
- Toutes tes fins de semaine de congé durant l'été;
- Accès à des formations payées;
- 2 semaines de vacances (construction soit du 23 juillet au 6 août inclusivement).

Fais parvenir ton CV avant le 13 mars à l'attention de Éliane Parent-Vigneault

Par courriel : loisirs@st-hugues.com

Par la poste : 171, rue St-Germain, local 103, Saint-Hugues, QC, J0H1N0

Pour tous renseignements supplémentaires : 450-794-2030*7

Dates limites des versements de taxes 2023

13 mars, 15 mai, 17 juillet et 18 septembre

Modalités de paiement

Par chèque

À l'ordre de la Municipalité de Saint-Hugues : par la poste au 171 rue St-Germain, en le déposant dans la boîte à courrier verrouillée située près de l'entrée principale ou directement au bureau municipal. Des frais s'appliqueront pour tout chèque refusé par notre institution financière.

À votre institution financière

Par prélèvements automatiques

En remplissant le formulaire de préautorisation, disponible sur le site internet de la Municipalité.

En ligne via votre institution bancaire

- Nom du fournisseur : Municipalité St-Hugues taxe (Qc)
- Inscrivez votre numéro de matricule sans y inclure les « 0 »

Il est important de suivre adéquatement la démarche pour que le paiement soit bien attribué à votre compte, afin d'éviter des intérêts et des pénalités.

Nous rappelons également à ceux et celles dont le compte de taxes est payé par leur institution financière qu'il est de votre responsabilité de leur faire parvenir une copie de votre compte.



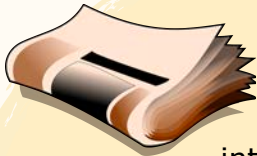
Notre site internet

saint-hugues.com.
Restez informés en le consultant régulièrement.



Notre page Facebook

Abonnez-vous à celle-ci afin de ne rien manquer des dernières nouvelles de la Municipalité.



Le Journal municipal, en ligne sur le site internet de la Municipalité au début de chaque mois reste également l'un des meilleurs moyens pour être au courant des développements et des activités offertes à la population. Des copies papier sont disponibles dans les présentoirs à la bibliothèque, à la Caisse Populaire ainsi qu'au Marché Bonichoix.

Différentes informations sont publiées sur **le panneau d'affichage** à l'entrée du village. Les divers organismes de la municipalité peuvent l'utiliser afin de diffuser leurs annonces en faisant une demande au bureau municipal.



COMALERTE

En cas d'urgence, nous communiquerons avec vous via l'application **Comalerte**. Les citoyens seront avisés par appel téléphonique enregistré, par texto ou par courriel. Nous vous suggérons fortement de vous y inscrire en visitant notre site internet (page d'accueil).



La population peut communiquer facilement avec l'administration municipale en écrivant à l'adresse reception@st-hugues.com ou en composant le 450 794-2030.



Cercle de Fermières Saint-Hugues



Quand on pense au mois de mars, on pense au mois de la nutrition mais aussi aux semis que nous devons préparer pour pouvoir récolter de bons légumes l'été venu. Notre cercle a offert une conférence fort intéressante sur le sujet en février. C'est un sujet bien demandé par nos fermières!



Pour informations:
Annie Lawrence au 450-794-2459 ou
fermieressthugues@gmail.com

À venir en mars ...

- 1er mars: Congé de la relâche
- 8 mars: Réunion mensuelle
- 15 mars: Peinture sur roche
- 22 mars: Broderie norvégienne
- 29 mars: Tricot foulard infini



19h, au Centre Martin Pelletier
(207, rue St-Germain, St-Hugues)

Les essentiels d'un garde-manger

Le mois de la nutrition est à nos portes. Voici plusieurs essentiels à conserver pour pouvoir concocter de nombreux soupers!

Garde-manger



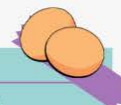
Noix
Germe de blé
Légumineuses en boîte
Thon ou saumon en boîte
Pâtes
Fruits séchés ou en boîtes
Tortillas
Tomates en boîtes
Crème condensée

Congélateur

Légumes
Épinards
Filets de poisson
Volaille
Fruits de mer cuits
Fromage fort râpé
Fruits surgelés
Filets de porc
Boulettes cuites



Réfrigérateur



Tofu
Yogourt nature
Oeufs
Salsa
Hummus

Super condiments

Sirop d'érable
Ail et fines herbes
Tomates séchées (huile)
Pesto
Parmesan râpé
Huile d'olive
Vinaigre balsamique

Avoir des aliments de base dans notre réserve peut nous aider à manger santé même si on est pressé. Il ne suffit que d'un peu d'imagination pour pouvoir changer ces ingrédients en de bons petits plats faciles! On évite, par le fait même, de commander ou de gaspiller!

La persévérance à l'école Saint-Hugues / Saint-Marcel !



C'est avec fierté que lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont porté le ruban vert et blanc, symbole des journées de la persévérance scolaire qui avaient lieu du 13 au 17 février dernier.

Le conseil municipal, par la résolution 23-02-38 autorisait une dépense de 10 \$ par élève à octroyer à l'école Saint-Hugues / Saint-Marcel pour un total de 1 470 \$ pour la réalisation d'actions ou d'événements qui encourageront la persévérance scolaire.

Tous ensemble, faisons une différence dans le parcours scolaire et valorisons les efforts des élèves, petits et grands.



Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires

La Commission de protection du territoire agricole du Québec (la Commission) lance un projet pilote visant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires (TET) et des travailleurs agricoles saisonniers (TAS).

Pourquoi ?

À l'heure actuelle, plusieurs entreprises agricoles souhaitant obtenir l'aval de la Commission pour implanter des installations d'hébergement temporaire destinées aux TET ou aux TAS se tournent vers la déclaration de droit. Elles y invoquent l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), lequel permet l'implantation de tels hébergements en zone agricole, si tous les critères sont remplis. Or, pour bon nombre d'entreprises, cette démarche échoue et met en péril leurs activités agricoles et leur développement.

Par ailleurs, des lots sur lesquels une décision favorable à une demande à portée collective (article 59) a été rendue par la Commission ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une demande d'autorisation pour usage résidentiel.

C'est dans ce contexte que la Commission a mentionné, dans une décision rendue au dossier 426591 (Sylviplant inc.), qu'il était déraisonnable de rejeter une demande d'autorisation visant à loger des TET en présence d'une décision à portée collective.

Dans un souci constant de protéger le territoire tout en valorisant les actifs agricoles et les activités bioalimentaires, la Commission souhaite proposer une alternative aux entreprises qui remplissent certains critères. Ainsi, la Commission déclarera recevable et acceptera de se saisir d'une demande d'autorisation pour l'implantation de ces hébergements temporaires malgré les dispositions d'une décision rendue en vertu de l'article 59 pouvant être en vigueur dans certaines MRC.

Conditions d'admissibilité

Pour se prévaloir de cette alternative, la Commission doit être satisfaite du respect des critères suivants :

- ✓ La demande doit être déposée entre le 1^{er} février et le 30 septembre 2023.
- ✓ Les logements faisant l'objet de la demande sont dans des structures mobiles et sans fondation (ex. : maison mobile, roulotte de chantier).
- ✓ La demande doit viser l'hébergement **d'au moins deux TET ou TAS** qui partagent des lieux communs dans le même logement temporaire.
- ✓ La demande **ne doit pas** viser l'implantation de logements dans des bâtiments agricoles.

Marche à suivre

Pour présenter une demande d'autorisation visant l'hébergement temporaire de TET ou TAS à la Commission, l'entreprise agricole doit :

- ✓ remplir et transmettre le formulaire de demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture ;
- ✓ fournir la liste des travailleurs agricoles temporaires et les contrats de travail (TET ou TAS) ;
- ✓ fournir les documents financiers de l'entreprise agricole pour permettre à la Commission d'en évaluer la viabilité ;
- ✓ fournir la démonstration du besoin de ces travailleurs temporaires en indiquant, dans l'annexe 2 du formulaire ou dans une annexe argumentaire, pourquoi les

Projet pilote pour l'hébergement de travailleurs agricoles temporaires

travailleurs sont essentiels aux travaux de la ferme, quelles sont les tâches qui leur sont attribuées et les conséquences de ne pas les avoir ;

- ✓ fournir tous les autres documents normalement exigés pour une demande d'autorisation : résolution municipale, partie 5 du formulaire concernant la conformité à la réglementation signée par un officier municipal, plan de localisation et titre de propriété ;
- ✓ si la superficie visée est sur le territoire d'une communauté, d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement telles que définies par Statistiques Canada, fournir la démonstration qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;
- ✓ payer les frais applicables à une demande d'autorisation.

Conditions d'autorisation

La Commission analysera la demande selon les critères de la LPTAA prévus aux articles 12, 62 et 61.1, lorsque ce dernier est applicable. Si, au terme de cette analyse, l'implantation de ces hébergements temporaires est autorisée, la Commission pourra assujettir cette autorisation aux conditions qu'elle juge appropriées.

Par ailleurs, tout producteur agricole qui désire déposer une déclaration en vertu de l'article 40 de la LPTAA pour loger des TET ou TAS peut toujours le faire malgré la mise en place de ce projet pilote.

Tout demandeur ayant déposé une déclaration en vertu de l'article 40 pour laquelle la Commission n'a pas encore rendu d'avis et qui désire se prévaloir du projet pilote devra au préalable confirmer son désistement de sa déclaration par écrit à la Commission.



PARRAINAGE
CIVIQUE
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

CRÉATEUR D'AMITIÉ

**AVEZ-VOUS OU CONNAISSEZ-VOUS
QUELQU'UN QUI A 3 HEURES PAR MOIS À
INVESTIR DANS UNE NOUVELLE AMITIÉ?
DEVENIR PARRAIN OU MARRAINE C'EST
ÊTRE UN AGENT DE CHANGEMENT
POUR LA SOCIÉTÉ!**

**PARRAINAGE CIVIQUE RECHERCHE
ACTUELLEMENT 10 BÉNÉVOLES DE LA RÉGION
AFIN DE PARTAGER DES INTÉRÊTS COMMUNS
ET DES ACTIVITÉS PLAISANTES AVEC UN
NOUVEL AMI. DE L'ISOLEMENT SERA AINSI
BRISÉ ET VOUS FAVORISEREZ LA
PARTICIPATION SOCIALE D'UNE PERSONNE
MARGINALISÉE PAR SES LIMITATIONS.
DANS LE PLAISIR ET LA CHALEUR HUMAINE,
PRENONS LE TEMPS DE BÂTIR UN MONDE
PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS!**

**CONTACTEZ NOUS AU
450-774-8758**

parrainagecivique.org

fadoq

Les activités se déroulent à la salle municipale
au 390, rue Notre-Dame

... Soirée de danse

Le 2^e samedi de chaque mois à 19H45
avec DJ Rengi et goûter en fin de soirée.

Prochaine soirée aura lieu le 11 mars.



Infos, Serge Brunelle au 450 794-2007

... Bingo

Le 3^e mercredi de chaque mois à 19H00 et café
gratuit.

Prochain bingo aura lieu le 15 mars.



Infos, Michel Desroches au 450-794-2228

Saviez-vous que vous pourriez être admissible au service d'aide en impôt gratuitement, si vous avez un revenu modeste et que votre situation fiscale est simple ?

Dans le cadre de ce service, un bénévole vous aidera à remplir vos déclarations de revenus afin de recevoir les prestations et les crédits d'impôt auxquels vous avez droit.

Nos statistiques 2022



4 500 rapports produits
Plus de 2 000 personnes
Une équipe de 22 bénévoles

MERCI !!



Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe

1er Mars au 27 Avril
2023

CLINIQUE D'IMPÔT GRATUITE



Galeries St-Hyacinthe

Entrée numéro 3

A côté du Dollorama

Pour obtenir un **RENDEZ-VOUS**
téléphonez au
450-773-4966 poste 21

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE AU SERVICE D'AIDE EN IMPÔT?

Revenu modeste

Votre revenu familial total doit être inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous, selon votre situation. De plus, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès du Centre de Bénévolat.

Seuil des revenus admissibles

Une personne seule	35 000 \$
Un couple	45 000 \$
Chaque personne à charges supplémentaires	2 500 \$
Un adulte avec un enfant	45 000 \$
Chaque personne à charges supplémentaires	2 500 \$

OUI

Votre situation fiscale est simple :

- ⇒ Vous n'avez aucun revenu
- ⇒ Votre revenu provient :
 - d'un emploi;
 - d'une pension;
 - des prestations :
 - régime de rentes du Québec
 - régime d'assurance invalidité
 - assurance d'emploi
 - assistance sociale
 - des revenus ou des rentes d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
 - une pension alimentaire;
 - une bourse d'études;
 - des intérêts (moins de 1 000 \$).

NON

Votre situation fiscale n'est pas simple si :

- Vous êtes travailleur autonome ou avez des dépenses d'emploi;
- Vous avez des revenus et des dépenses d'entreprise ou de location;
- Vous avez vendu votre résidence principale;
- Vous avez un gain ou une perte en capital;
- Vous avez déclaré faillite;
- Vous remplissez une déclaration de revenus pour une personne décédée.



Centre de bénévolat
de Saint-Hyacinthe

Qu'est-ce que le TDG ?



Plusieurs personnes souhaitent orienter leur parcours vers des études professionnelles, mais abandonnent l'idée, car elles croient qu'elles doivent avoir réussi leur 4^e secondaire ou même détenir leur diplôme d'études secondaires (DES). Il existe cependant des voies plus rapides pour accéder à la formation professionnelle, dont le test de développement général (TDG).

Ce test sert à mesurer les compétences générales nécessaires pour évoluer et réussir adéquatement en formation professionnelle. Il peut permettre un accès direct à certains programmes, comme, par exemple, la formation en transport par camion. Dans d'autres cas, la réussite du TDG doit être jumelée à un préalable du secteur secondaire, par exemple, pour la formation en secrétariat, qui exige un 3^e secondaire en français et un 2^e secondaire en anglais.

Le test comporte 100 questions à choix multiples et se divise en cinq sous tests. Ceux-ci portent sur le raisonnement mécanique, la science, la résolution de problème, la compréhension de l'écrit et la maîtrise de la langue.

Le TDG est gratuit pour les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton. L'inscription et la passation ont lieu au Centre de formation des Maskoutains au **2495, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe**. Lors de l'inscription, vous rencontrerez une conseillère qui pourra vous accompagner dans ce processus. Elle sera également en mesure de répondre à vos questions sur les différentes voies d'accès et préalables des formations qui vous intéressent. Vous devez, pour l'inscription, avoir en main votre certificat de naissance.

Osez utiliser les services d'orientation et d'information scolaires et professionnelles qui vous sont offerts gratuitement dans votre municipalité : communiquez dès maintenant avec Audrey Gatineau, conseillère en information scolaire et professionnelle pour vous renseigner!

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro



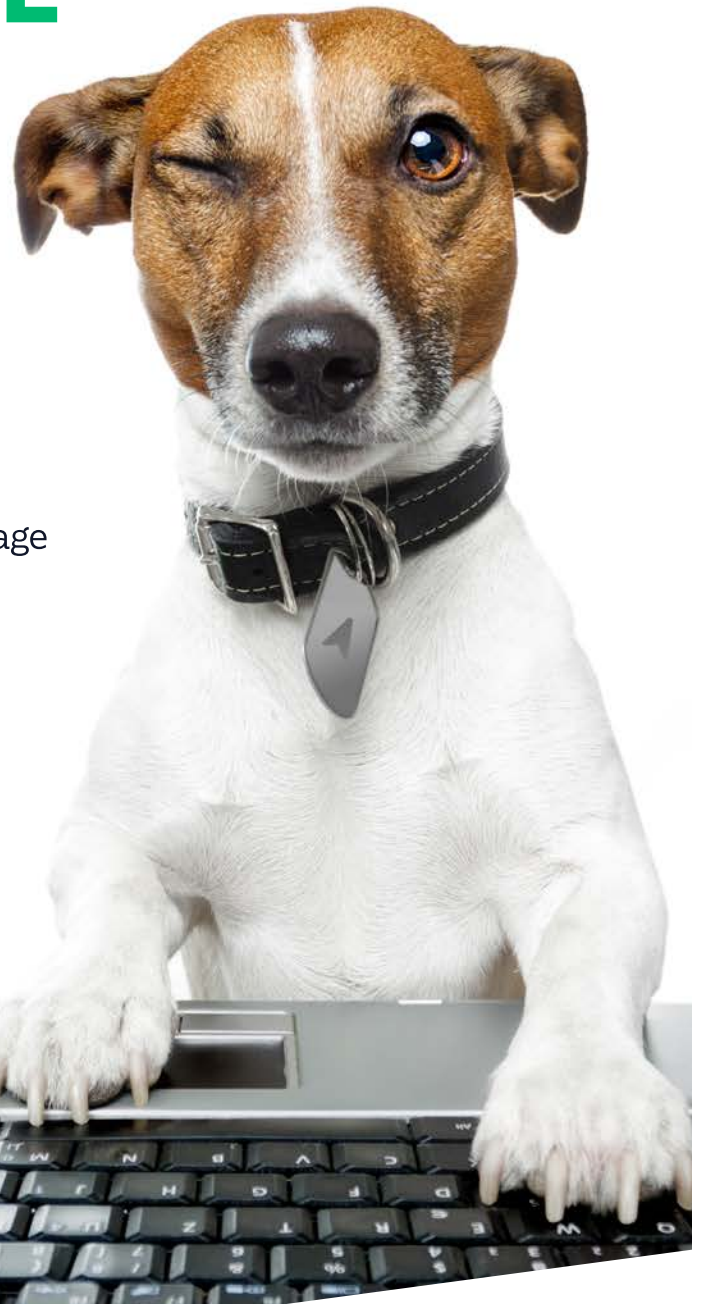
SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec

QUELQUES AVANTAGES DE LA **FIBRE OPTIQUE** À LA MAISON

- + Connexion ultra-rapide
- + Services plus fiables
- + Qualité télé exceptionnelle
- + Téléchargement quasi instantané
- + Jeux en ligne sans délais
- + Vidéoconférence sans coupures d'image



CONTACTEZ-NOUS!

Nos conseillers se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Cooptel Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Nos visioconférences de mars 2023



Femmes et argent ... parlons-en!

Véronique Joanis, conférencière

Jeudi 9 mars à 19 h 30



**Sommeil et vieillissement :
de la normalité à la pathologie**

Katia Gagnon, Docteure en psychologie

Mardi 21 mars 2023 à 19h30

Inscription obligatoire
ffry.ca/activites

Informations :
Irène Dubois : 450 501-3375

SOLUTIONS DU DERNIER NUMÉRO

	1	2	3	4	5
1	A	M	O	U	R
2	I	I		S	E
3	M	A	M	A	N
4	E		O		E
5	R	O	U	G	E

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	S	A	I	N	T	V	A	L	E	N	T	I	N		U
2	E	M	O	I		I	I	I		E	I	D	E	R	S
3	N	O		D	R	A	M	E		R	B		I	I	I
4	T	U	T		A		E	R		V	I	O	L	O	N
5	I	R		A	M	E				R	E	A	S		N
6	M	E	R	V	E	I	L	L	E	U	S	E		S	
7	E	U	E		F		I		S		E	L		T	
8	N	S		E	F	F	R	E	N	E	S		L	E	
9	T	E	R	R	I	E	N	N	E	S			T	A	N
10	A		E		N	L		S	U		O	D	E		D
11	L	E	V	R	E		O		V	O	E	U	X		R
12	E	V	E		S	O	U	V	E	N	I	R		L	E
13	S	A	R		S	T		O		L	E	V	E	S	
14		A		E	T	O	I	L	E		S	A	I	S	
15	L	U	S		S	O	U	R	I	R	E		S		E

COLLECTE DE SANG

Organisée par
Chevaliers de Colomb
Conseil 13934



En collaboration avec

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-HUGUES



Lundi 6 mars

SALLE MUNICIPALE

390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues

SUR RENDEZ-VOUS

→ hema-quebec.qc.ca

→ 1 800 343-7264



ANNONCEZ-VOUS!
450 794-2030

LE SPECIALISTE
GARAGE BENOIT LAPIERRE ENR.
1795, 2e rang
St-Hugues, QC
J0H 1N0

Benoit Lapierre
Propriétaire

- Freins
- Suspension
- Silencieux
- Injection électronique
- Diagnostic informatisé
- Remorquage 24h

Tél : (450) 794-2142 • Rés : (450) 794-2817
Fax : (450) 794-5274

Soudure
A. St-Martin
Fabrication et réparation

Soudures: TIG, MIG, Flux-cored
Métaux: Acier, stainless, aluminium

Alexandre St-Martin, prop.
469, Notre-Dame, St-Hugues (Québec) J0H 1N0

T. 450-794-2959
F. 450-794-5001

LAVAGE ET EXTERMINATION
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE *André*

Traitement des araignées et des fourmis
Traitement préventif
Travail garanti
Service 7 jours

Technicien diplômé • Estimation gratuite

Tél.: (450) 794-2314
Paget: (450) 223-7223

358, Notre-Dame, Saint-Hugues

Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en
vente libre livrés directement à
votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accèspharma
over Walmart



RICHARD
TURCOTTE
CPA richardturcottecpa.quebec

SERVICES


- + États financiers
- + Déclarations fiscales
des particuliers et des sociétés
- + Démarrage d'entreprise



394, Rue Notre-Dame
St-Hugues, QC J0H 1N0

TÉLÉPHONE
450 701-4674

FAX
450 794-2012

 [richardturcottecpa](https://www.facebook.com/richardturcottecpa)